

Chapitre 9 : Conditions féminines au XIXe siècle /

Leçon

Problématique : Quelle est la place des femmes dans la société du XIXe siècle ?

Sommaire :

Introduction

I. Les femmes exclues du corps civique

- a. Le Code civil de 1804
- b. Des « non citoyennes » au rôle stéréotypé

II. Le travail des femmes

- a. Les métiers « de femme » au XIXe siècle
- b. Des femmes qui sortent des sentiers battus

III. Un combat vers l'émancipation

- a. L'instruction des filles
- b. Les combats politiques

Conclusion

Introduction

Malgré le principe d'égalité proclamé par la Révolution française, les femmes n'ont pas une place équivalente aux hommes dans la société. Certaines femmes ont tenté d'obtenir les mêmes droits politiques que les hommes, comme Olympe de Gouges qui écrit sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Cependant, c'est un échec. On peut même parler de régression. En effet, avant 1789, les veuves pouvaient exercer leur droit de vote si elles étaient « chef de feu » (seul adulte dans le foyer).

Napoléon Ier confirme cette exclusion des femmes de la vie publique, notamment dans le texte civil. En 1848, elles sont exclues du droit de vote qu'elles n'obtiennent qu'en 1944.

Pourtant, le rôle des femmes au cours du XIXe siècle est central dans la société, qu'elles soient bourgeoises, paysannes ou ouvrières. Quel statut, quelle place occupent-elles dans une société marquée par leur exclusion politique ?

1. Les femmes exclues du corps civique

A. Le Code civil de 1804

Selon le Code civil de 1804, les femmes sont considérées comme mineures. Elles sont placées sous l'autorité de leur père puis de leur époux à partir de leur mariage. Ainsi, elles ne disposent pas des mêmes droits que les hommes, malgré l'égalité proclamée depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789).

Les femmes sont aussi privées de droits juridiques. On parle alors d' « incapacité juridique de la femme mariée ». Au nom de la famille et de sa stabilité, les femmes sont soumises à l'autorité du mari sur tous les sujets intéressant le foyer.

Par exemple, il faut attendre la loi du 13 juillet 1965 pour qu'une femme mariée puisse ouvrir un compte en banque et exercer une profession dans l'autorisation de son époux !

Notons que cette incapacité juridique concerne l'épouse. Ainsi, les femmes majeures célibataires et les veuves ont la capacité juridique de gérer leur patrimoine.

Document : Extraits du Code civil de 1804 concernant les femmes

Art. 213. Le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari [...].

Art. 229. Le mari pourra demander le divorce si sa femme commet un adultère [...].

Art. 214. La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider.

Art. 1124. Sa femme passe de l'autorité de son père à celle de son mari. Elle est une éternelle mineure qu'il faut protéger [...].

Art. 1421. Le mari s'occupe seul des biens de la famille. Il peut les vendre et les donner sans l'accord de sa femme.

A la lecture de ces extraits, on comprend les inégalités en droit subies par la femme mariée : elle ne peut pas choisir son lieu de résidence, ni demander le divorce, ni disposer de ses biens.

En échange d'une « protection », elle est donc mineure à vie juridiquement, détenant aussi peu de droits qu'un enfant sous l'autorité de son père.

B. Des « non citoyennes » au rôle stéréotypé

Au XIX^e siècle, les femmes n'ont aucun droit politique ou civique. Elles sont bien considérées comme « citoyennes » mais ne votent pas et ne peuvent pas être élues.

Dès lors, les femmes participent peu à la vie politique. Certaines femmes, comme Hubertine Auclerc, militent pour l'égalité politique.

Ainsi, les femmes restent enfermées dans un rôle domestique, celui d'épouse et de mère.

Document : Un manuel d'éducation pour filles, 1888

« Les travaux intérieurs et les soins qui sont à la charge de la mère de famille se rapportent aux enfants, à la tenue de la maison, à la préparation des aliments, à l'entretien du linge et des vêtements. Il s'y ajoute à la campagne, la direction de la basse-cour et la culture d'une partie du jardin [...]. Elle prépare le déjeuner, allume les feux, habille les enfants ; plus tard, elle s'occupe du ménage, range, nettoie, époussette. A-t-elle fini ? Peut-elle avoir un moment de loisir ? Non, il faut songer aux autres repas, aux vêtements déchirés, au linge sali et usé, aux achats divers, sans compter les visites obligatoires et la tenue de la comptabilité domestique. **Son rôle, en un mot, est de s'oublier et de se sacrifier pour tous** ».

Marie Robert Halt, *Suzette, livre de lecture courante à l'usage des jeunes filles*, 1888

2. Le travail des femmes

A. Les métiers « de femme » au XIXe siècle

Au XIXe siècle, la majorité des femmes travaillent. Leur salaire est nécessaire pour faire vivre le foyer. Elles occupent des métiers spécifiques, correspondant à ce que la société de l'époque estime être des « tâches féminines ». A la campagne, elles s'occupent du foyer mais participent comme les hommes aux tâches agricoles. A la ville, le nombre d'ouvrières augmentent. Les conditions de travail sont difficiles et les salaires très bas (payées moins qu'un homme).

Les femmes mariées assurent la bonne tenue du foyer et l'éducation des enfants. Les ménagères travaillent souvent à domicile. Dans les familles bourgeoises, les domestiques sont souvent des femmes.

Document : Les différentes positions sociales de la femme (gravure fin XIXe siècle)



Sur cette pyramide hiérarchique, on voit les différents métiers féminins et leur supposée valeur dans la société.

De gauche à droite : la sœur de charité, la sage-femme, la maîtresse d'école, la marchande, la servante, l'ouvrière, la paysanne.

Source : chaissac.vendee.fr

De part leur position dans la société, et l'incapacité pour une femme de faire des études supérieures, de nombreux métiers leur sont interdits : médecin, avocat, banquier...

Le Code civil réduisait les droits des femmes en échange d'une supposée « protection ». En matière de droit du travail, on retrouve une logique similaire. En effet, les avancées sociales pour les femmes sont faites en vertu de leur supposée faiblesse. Par exemple :

- En 1874, les femmes ne peuvent plus travailler dans les mines (les enfants garçons y sont toujours autorisés)
- En 1892, une loi portant sur le travail des femmes limite leur durée de travail et leur interdit le travail de nuit.

En revanche, il n'existe aucune loi au XIXe siècle incitant les patrons à payer les femmes de la même façon que les hommes. En effet, les femmes sont largement sous-payées par rapport aux hommes, pour des horaires de travail similaires. Il faut attendre 1917 pour qu'une loi française légifère sur cette question et mette en place un écart salarial maximal de 25%.

Ainsi, en 1917, une secrétaire touche au maximum 4 francs alors qu'il s'agit du salaire minimum d'un homme !

Comme le reste de la société, elles ne bénéficient d'aucune protection sociale. Dans le cas spécifique des femmes, cela concerne également leur grossesse : elles n'ont aucun congé maternité.

Document : Le budget d'une famille ouvrière en 1840

En 1840, à la demande de l'Académie des sciences morales et politiques, le Dr Villermé réalise une enquête sur le monde ouvrier.

« En supposant une famille dont le père, la mère et un enfant de 10 à 12 ans reçoivent des salaires ordinaires, cette famille pourra réunir dans l'année, si la maladie de quelqu'un de ses membres ou un manque d'ouvrage ne vient pas diminuer ses profits, savoir :

- le père, à raison de 30 sous par journée de travail : 450 francs ;
- la mère, à raison de 20 sous par journée de travail : 300 francs ;
- un enfant, à raison de 11 sous par journée de travail : 165 francs »

Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, 1840

B. Des femmes qui sortent des sentiers battus

Malgré les difficultés et les stéréotypes, certaines femmes parviennent à exercer des métiers qui sortent de l'ordinaire.

Ida Pfeiffer



Née en 1797 en Autriche, elle décide à l'âge de 45 ans de partir à la découverte du monde et effectuera cinq voyages en 16 ans, dont deux tours du monde. Elle publie ses récits de voyage et rapporte des spécimens de plantes, d'animaux et d'insectes. Elle est admise dans les prestigieuses Sociétés de Géographie de Berlin et de Paris

Source : Wikipédia

Gertrude Bell



Née en 1868 dans une Angleterre très conservatrice, elle est l'une des premières femmes diplômées d'Oxford. Ses centres d'intérêt sont variés car elle sera archéologue, alpiniste, photographe, écrivaine et même analyste politique. On la voit ci-contre sur un site de fouilles à Babylone. En effet, durant la Première Guerre mondiale, elle s'engage au Moyen-Orient où elle travaille sous les ordres de Churchill à établir des relations entre les Arabes et les Britanniques.

Source : Wikipédia

George Sand



De son vrai nom Amantine de Francueil, George Sand est une romancière et journaliste française née en 1804. Elle fait scandale par sa vie amoureuse tumultueuse ainsi que par ses tenues vestimentaires jugées masculines pour l'époque.

Elle croit en l'émancipation de la femme mais refuse en 1848 de se présenter comme députée, jugeant qu'il faut d'abord élever les femmes par l'instruction avant de les lancer dans la vie politique.

Source : Wikipédia

Marie Curie



Née en 1867 en Pologne, Marie Curie est la première femme distinguée par un Prix Nobel. Elle est aussi à ce jour la seule personne ayant obtenu deux Prix Nobel dans deux disciplines différentes (la chimie et la physique). Elle obtient celui de chimie en 1911 pour ses travaux sur le radium et le polonium, qui ont permis, entre autres, de développer la radiothérapie médicale. Elle se mobilise pendant la Première Guerre mondiale et, avec la Croix rouge, développe des ambulances radiologiques qui jouent le rôle d'unités chirurgicales mobiles.

Source : Wikipédia

Et beaucoup d'autres...

3. Un combat vers l'émancipation

A. L'instruction des filles

Il y a quelques avancées sur la question de l'instruction des filles en 1850, avec la loi Falloux. Celle-ci impose la construction d'écoles pour filles. Néanmoins, durant tout le XIXe siècle, les filles reçoivent une éducation distincte des garçons. Une place importante est accordée à la religion. Si l'instruction des filles est favorisée, elle n'est pas encore obligatoire.

C'est en 1881/1882, avec les lois Ferry, que toutes les petites filles reçoivent une instruction primaire, entre 6 et 12 ans. Les classes de filles sont séparées des classes de garçons. Les cours sont également différents.



Document : Une école de filles en 1900 à St Marcel sur Aude

Les filles reçoivent des cours de français, de mathématiques, d'histoire, de géographie et de sciences comme les garçons. Cependant, elles reçoivent aussi des cours spécifiques : couture, cuisine, ...

L'enseignement secondaire (collège/lycée) s'ouvre également aux filles en **1880 (Loi Sée)** mais le contenu est moins exigeant que pour les hommes. Par exemple, elles sont dispensées de latin, de grec et de philosophie. En effet, le cycle secondaire ne leur permet pas de poursuivre leurs études à l'université.



Source : Wikipédia

Document : Julie-Victoire Daubié, première bachelière

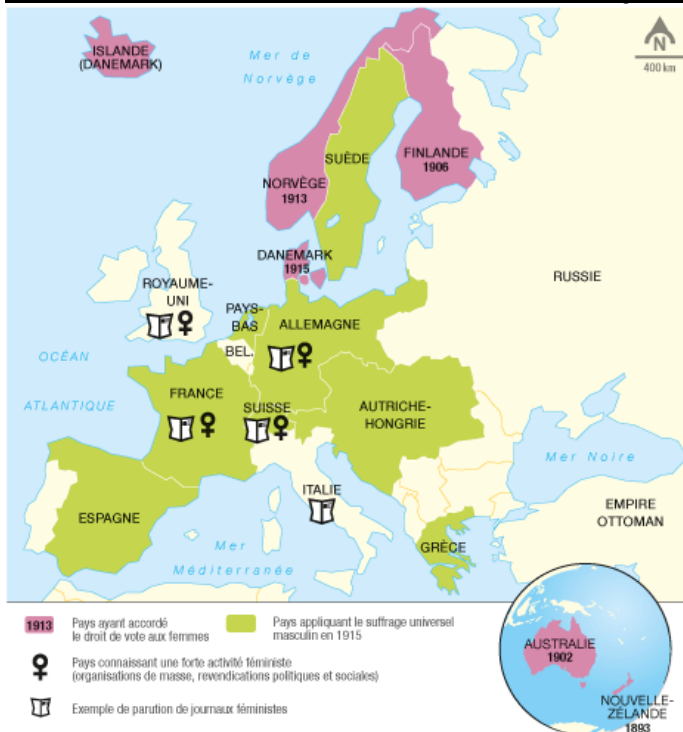
Julie-Victoire Daubié est la première femme à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat, en 1861. A cette date, le baccalauréat est interdit aux femmes. Un local spécial lui est même réservé pour qu'elle ne compose pas dans la même salle que les hommes !

Munie du fameux diplôme, elle devient aussi la première femme à être licenciée en lettres à l'université, en 1871.

B. Les combats politiques

La question du vote et du rôle civique des femmes agite une partie de la société française durant tout le XIXe siècle. Ce droit ne sera obtenu qu'en 1944. Il s'agit d'une lente conquête, en France comme ailleurs.

Document : L'obtention du droit de vote par les femmes en Europe



On voit sur cette carte que le suffrage universel masculin est très étendu en Europe à l'aube de la Première Guerre mondiale. En revanche, le suffrage universel masculin et féminin est très rare : Danemark, Norvège, Finlande uniquement en Europe ; Nouvelle-Zélande et Australie.

Dans la plupart des pays où les femmes n'ont aucun rôle civique, des militantes se mobilisent. On les appelle « Suffragettes ».

Suffragette : Militante revendiquant le droit de vote des femmes.

Source : Livre scolaire

Ce mouvement a été particulièrement actif au Royaume-Uni, avec la Women's Social and Political Union, une organisation créée en 1903. Les modes d'action étaient fondées sur l'occupation de l'espace public : manifestations, défilés, pancartes...

Les Britanniques obtiennent ainsi le droit de vote en 1928, après un combat de longue haleine. On retrouve ce type de mouvements en France, aux États-Unis (droit de vote en 1920), ...

Document : Des suffragettes françaises en 1910



Source : Clionautes

Une des militantes les plus actives est la féministe Hubertine Auclerc. Née dans une famille républicaine en 1848, elle fait preuve très jeune d'une grande indépendance d'esprit. Remarquée par Victor Hugo, elle rentre au journal *l'Avenir des femmes*, dirigé par la journaliste Maria Deraismes. Pour elle, le droit de vote est la clef de l'indépendance des femmes. En effet, la loi étant faite par des hommes pour des hommes, l'absence de suffrage féminin est un bâillon qui empêche les femmes de se voir reconnaître comme réellement citoyennes.

Document : Les arguments d'Hubertine Auclerc en faveur du droit de vote des femmes

« Les deux types qui forment l'espèce humaine – l'homme et la femme – ont un sort si différent dans la société parce qu'ils sont régis par des lois différentes. Les hommes seuls étant législateurs, chacun comprendra pourquoi toute la législation est défavorable au sexe féminin et favorable au sexe masculin. À l'homme qui a la belle destinée, le champ reste ouvert pour l'améliorer encore. Il suffit que les électeurs disent aux souverains qu'ils fabriquent : – Faites-nous telle loi, nous vous donnerons nos voix – pour que l'intérêt dicte à ceux-ci l'obéissance. À la femme liée et dépossédée au point de vue civil, annulée et bâillonnée au point de vue politique, est dévolu l'irrévocable. [...] Si les femmes sont si lésées dans la société, c'est parce qu'elles ne votent pas ».

Hubertine Auclerc, « Le vote des femmes », *La Fronde*, 13 décembre 1897.

Conclusion

Les conditions de vie des femmes sont très différentes selon leur milieu social. Il est difficile de comparer l'opulence d'une vie de grande bourgeoise vivant en hôtel particulier ou celui d'une femme paysanne ou ouvrière habituée à la pauvreté. Néanmoins, la société du XIXe siècle dénie à toutes ces femmes les droits civiques et la capacité juridique. Elles sont « mineures à vie » dès lors qu'elles sont épouses et ne peuvent choisir librement leur métier, leur lieu de résidence ou encore disposer de leur patrimoine. Cantonnées à la vie domestique, elles participent pourtant largement à la vie économique et sociale. Elles conquièrent peu à peu de nouveaux droits grâce à leurs revendications. Néanmoins, elles ne sont citoyennes à part entière qu'en 1944, grâce à l'obtention du droit de vote.

Travaillez cette notion avec un parcours pédagogique progressif clé en main

Cette ressource de type : **Cours gratuit**, pour le niveau : **4ème**, dans la catégorie : **Conditions féminines au XIXe siècle**, ne constitue qu'une étape d'un **parcours pédagogique complet prêt à l'emploi** pour apprendre, s'entraîner et maîtriser cette notion **étape par étape**.

Étape 1. Cours gratuit : Comprendre la règle

Découvrir la notion grâce à des explications simples et des exemples concrets.

- [Leçon 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (pdf)
- [Leçon 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (word)
- [Retenir autrement 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 2. Exercices : S'entraîner progressivement

Des exercices progressifs pour avancer étape par étape

- [Exercices 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (pdf)
- [Exercices 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (word)
- [Exercices corrigés 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 3. Évaluation Bilan : Vérifier ses acquis avant le contrôle

Des évaluations et corrections pour se préparer sereinement

- [Evaluation 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (pdf)
- [Evaluation 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (word)
- [Evaluation corrigée 4ème Conditions féminines au XIXe siècle](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 4. Séquence / Fiche de prep : Ressources enseignants clé en main

Accéder aux fiches de préparation, séquences et séances complètes pour enseigner la notion facilement.

- [Conditions féminines au XIXe siècle - 4ème – Séquence complète](#)

- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)